

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2022**

AVIS est donné par la soussignée :

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé a adopté, le 2 août 2022, le règlement suivant :
 - Règlement numéro 601-2022 modifiant le *Règlement de lotissement numéro 425-2011* afin de modifier la norme quant au frontage minimal applicable à un lot desservi situé à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau;
- **QUE** ce règlement est officiellement entré en vigueur le 16 septembre 2022 lors de la délivrance du certificat de conformité à son égard par la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé;
- **QUE** ce règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 26 septembre 2022.

Gemma Vibert,
Greffière